

Délibération n° 2023-002

<u>République</u> <u>Française</u>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE	<u>Nombre de Membres</u> En exercice : 23 Présents : 15 Procuration : 6 Exprimés : 20 <u>VOTES</u> Pour : 20 Abstention : 0 N'a pas pris part au vote : 1 Date Convocation : 06-04-2023 Date d’Affichage : 06-04-2023
Département du Tarn		

Séance du 12 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Marie-Françoise BLANC.

Étaient présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme GALTIER-CAUQUIL. M. RASTOUIL. Mme BEAUCAMP. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. M. LACROUX. Mmes BAUX-NARVAEZ, ZACARIAS.

Étaient excusés : M. POLLET donne procuration à M. LÉROUX. Mme BRIAUT donne procuration à Mme BLANC. M. MOUTY donne procuration à M. RASTOUIL. Mme MOREIRA donne procuration à Mme OUZIOUI. M. COUZINIÉ donne procuration à M. LACROUX. M. GARCIA donne pouvoir à Mme ZACARIAS. Mme MIRA. M. GUÉRIN

Secrétaire de séance : Mme Emma CHALARD

Objet : *Approbation du CG° et du CA 2022 - Affectation du résultat - Budget Principal*

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant l'accord des Trésorier de Castres sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	POUR MÉMOIRE RÉSULTAT CA 2021	RESULTAT DE l'exercice 2022	RESTES A RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-85 442.35 €	-44 267.33 €	360 173.22 € 230 048.70 €	-130 124.52 €	-259 834.20 €
FONCT	775 936.87 €	332 263.53 €			1 108 200.40 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Délibération n° 2023-002

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 081-218100022-20230412-2023_02-BF



Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 108 200.40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	259 834.20 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	500 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	348 366.20 €
Total affecté au c/ 1068 :	759 834.20 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le 18 AVR. 2023
Et publication ou notification du 18 AVR. 2023

Aiguefonde, le 14 avril 2023
Le Maire,
Vincent GAREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.